



Ma commune m'informe



Jeudi 26 mars 2009 - N°392

Site de Chimay : tous les numéros de « Ma commune m'informe » de l'année sont disponibles sur notre site : www.ville-de-chimay.be (page des news)

E-mail : fabien.bachelart@publilink.be

CHIMAY

CHIMAY

Communiqué de Monsieur le Gouverneur de la Province de Hainaut

Principaux articles de l'Arrêté de police relatif aux obligations à respecter lors des élections du 7 juin prochain.

Article 1^{er} : entre 22h et 7h, et cela jusqu'au 6 juin 2009 ainsi que du 6 juin 2009 à 22h00 au 7 juin 2009 à 15h00, il sera interdit d'apposer des inscriptions, des affiches, des représentations picturales ou photographiques, des tracts et des papillons, même aux endroits qui sont destinés à l'affichage par les autorités communales ou à ceux pour lesquels une autorisation préalable et écrite a été donnée par le propriétaire ou par l'usager, pour autant que le propriétaire ait également donné au préalable son autorisation écrite. **L'AFFICHAGE A D'AUTRES ENDROITS RESTE A TOUT MOMENT INTERDIT.**

Article 2 : Il est interdit de distribuer des tracts, photos ou supports de propagande électorale à partir du 6 juin 2009 à 22h00 jusqu'au 7 juin 2009 à 15h00. Aucun panneau fixe, mobile ou apposé dans ou sur des véhicules ne se trouvera, pendant la même période, sur le domaine public, en ce compris la voirie du territoire du Royaume.

Article 5 : Entre 22h et 7h, et cela jusqu'au 6 juin 2009, ainsi que du 6 juin 2009 à 22h au 7 juin 2009 à 15h, il sera interdit d'organiser des caravanes motorisées dans le cadre des élections.

Article 10 : Les contrevenants aux dispositions du présent arrêté de police seront sanctionnés des peines prévues à l'article 1^{er} de la Loi du 6 mars 1818, modifiée par les lois du 5 juin 1934 et du 14 juin 1963 concernant les contraventions aux règlements administratifs.

Article 11 : Le présent arrêté de police entre en vigueur dès son affichage par le bourgmestre aux endroits habituellement réservés aux notifications officielles

Le Gouverneur, Claude Durieux

Ville de Chimay
Elections du 7 juin prochain

Appel aux citoyens !

Le 7 juin prochain comme vous le savez, se dérouleront les élections simultanées du Parlement européen et des Parlements régionaux et communautaires.

Cela signifie que des citoyens vont être appelés comme lors de chaque élection, à remplir des tâches dans les différents bureaux électoraux.

Ces tâches, bien que citoyennes, paraissent rébarbatives pour un certain nombre d'entre vous, et de ce fait rend difficile la mission du service électoral qui doit veiller à ce que tout se déroule correctement.

A côté de cela, il existe des personnes qui, souhaitant participer à ces opérations électorales, ne seront peut-être pas appelées.

C'est pourquoi, nous demandons à tous les citoyens, de 18 ans et plus le jour de l'élection, qui seraient intéressés à remplir une mission dans un bureau électoral le 7 juin prochain, de bien vouloir le faire savoir en téléphonant au 060/459.135, ou par fax au 060/459138 ou à l'adresse email suivante : thierry.corbiaux@publilink.be

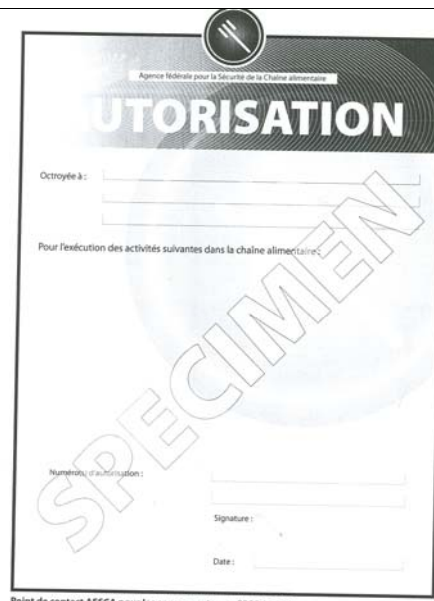
Pour la participation le matin dans un bureau de vote entre 7h30 et 13h, aucun diplôme n'est requis, par contre pour participer aux opérations de dépouillement entre 14h et 18h les assesseurs seront titulaires au moins d'un diplôme de niveau 2.

D'avance un grand merci.
Le service électoral,

Communiqué important de l'Agence fédérale pour la sécurité de la Chaîne alimentaire (AFSCA)

Rappel des prescriptions de l'Arrêté royal du 30 juillet 2008.

Ces prescriptions imposent entre autres aux détaillants pratiquant la vente ou la livraison de denrées alimentaires au consommateur final, détaillants et horéca, à l'exception des commerces ambulants, l'affichage de leur autorisation « AFSCA » (voir modèle ci-contre).



A l'école Sts Pierre et Paul, le 29 mars 09.

La P'tite kermesse IX, 31^{ème} fancy-fair dans la galerie du « Monde-July ». Renseignements 0495/47.61.08
A 12h et à 18h : menus d'ici et d'ailleurs (réservations au même n°).

Ville de Chimay

Heures d'ouverture au public des services situés à la rue de la Soque, 12 à Chimay.

Urbanisme – Patrimoine – Régie des eaux

Lundi matin : 8h – 12h
Mardi : 8h – 12h
Mercredi : 8h – 12h et 13h – 16h
Jeudi : 8h – 12h et 13h – 16h
Vendredi : 8h – 12h

Baillièvre – Le samedi 4 avril de 16h à 18h

L'école communale organisera son 1^{er} circuit touristique et pédagogique (8 km avec panneaux didactiques réalisés par les élèves).

+ concours réalisé par les élèves avec à la clé, 3 gros lots.

Départ : réfectoire de l'école – PAF : 5€, parcours à effectuer à pied, en vélo ou en rollers (seul ou en famille).

A 18h : les joies du jeu en famille pour le dernier défi du concours.

A 20h : souper (sur réservation au 060/21.38.59 ou au 060/21.48.04)

Centre Culturel de Chimay – Sudhaina

Stages de Pâques, du lundi 6 au vendredi 10 avril 2009 de 9h à 16h, en partenariat avec la Ville de Chimay, le Service Provincial de la Jeunesse, le Centre d'Animation en Langues et avec le soutien de la Fondation Chimay-Wartoise. Pour tous rens. : contacter Sudhaina 060/21.22.10

Rappel important d'INTERSDUD aux citoyens de l'entité de Chimay.

Collecte des ordures ménagères.

A partir du lundi 30 mars 2009, les communes de L'Escaillère et Rièzes seront collectées le lundi au lieu du jeudi. Baileux et Boutonville le mardi au lieu du jeudi.

Toutes les précisions concernant les différentes collectes (ordures ménagères – encombrants – etc...) ont été reprises sur la page spéciale du Passe-Partout du 19 mars 09. Tél. : intersud : 071/59.12.02